

Conseillers en exercice :	27
Présents :	19
Pouvoirs :	6
Absents non représentés :	2

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 014-211407127-20240924-06CM2024042-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/09/2024**

Référence de la délibération : 06-CM-2024-042
Date de convocation du CM : 18/09/2024

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 24/09/2024

06-CM-2024-042 – Renouvellement du Contrat de territoire Global (CTG) avec la CAF

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le Code de la Sécurité sociale,
- Vu** le Code de l'action sociale et des familles,
- Vu** l'arrêté du 3 octobre 2011 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF),
- Vu** la délibération du conseil d'administration de la CAF du Calvados en date du 22 septembre 2020 validant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG),
- Vu** la circulaire 2020-01 sur le déploiement des conventions territoriales globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des contrats enfance jeunesse (CEJ).
- Vu** la commission Education, Enfance, Jeunesse, Jumelages du 10 septembre 2024,

Considérant que la convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires,

Considérant que ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent notamment la petite enfance, la jeunesse,

Considérant que la convention CTG signée par la commune avec la CAF le 16 décembre 2020, expire le 31 décembre 2024,

Considérant l'intérêt pour la commune de poursuivre ce partenariat et de conclure une nouvelle convention territoriale Globale d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025,

Sur proposition de Madame Valérie Gilles, rapporteur du dossier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** le renouvellement d'une convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF) du Calvados pour une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à produire et signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 014-211407127-20240924-06CM2024042-DE



Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public,
- Monsieur le Président de la CAF du Calvados.

Le Maire

Christian Le Bas

